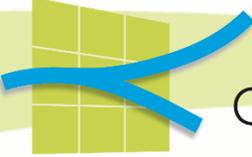




*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Elaboration du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

---

## Comité technique

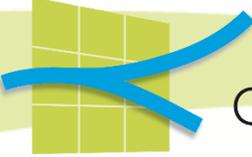
20 avril 2018

## Ordre du jour

- Rappel du contexte de la Directive inondation
- Présentation du dispositif PAPI (DREAL Hauts-de-France)
- Concertation et élaboration du PAPI d'intention
- Stratégie et plan d'actions du PAPI d'intention
- Plan de financement prévisionnel
- Prochaines échéances



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

## Rappel du contexte de la Directive inondation

# Rappel du contexte : la Directive inondation

## Etat des lieux

**Evaluation préliminaire des risques d'inondation :**  
recensement des enjeux et des crues historiques sur le bassin Seine-Normandie

2011

## Sélection en TRI

**Territoire à risque important d'inondation**

- TRI de Chauny-Tergnier-La Fère
- TRI Compiègne
- TRI de Creil
- TRI Métropole francilienne (dont Oise-Ile-de-France)

2012

## Cartographie

- Crue fréquente (crue de 1993-1995)
- Crue moyenne (centennale – PPRI)
- Crue extrême (millennale)
- Cartographie des risques (enjeux)

2013

## PGRI Seine-Normandie

**Plan de gestion des risques d'inondation Seine-Normandie**

- Document de planification
- Fixe des objectifs à atteindre à l'échelle du bassin et notamment sur les TRI
  - Édicte des dispositions à mettre en œuvre pour y parvenir

2015

## Stratégie locale - SLGRI

**Stratégie locale de gestion du risque d'inondation**

- Définit sur un périmètre plus grand que celui du TRI (périmètres des SCOT + EPCI)
- Contient :
- un **diagnostic de territoire**,
  - des **objectifs** et des **pistes d'actions** afin de réduire le risque d'inondation sur le TRI

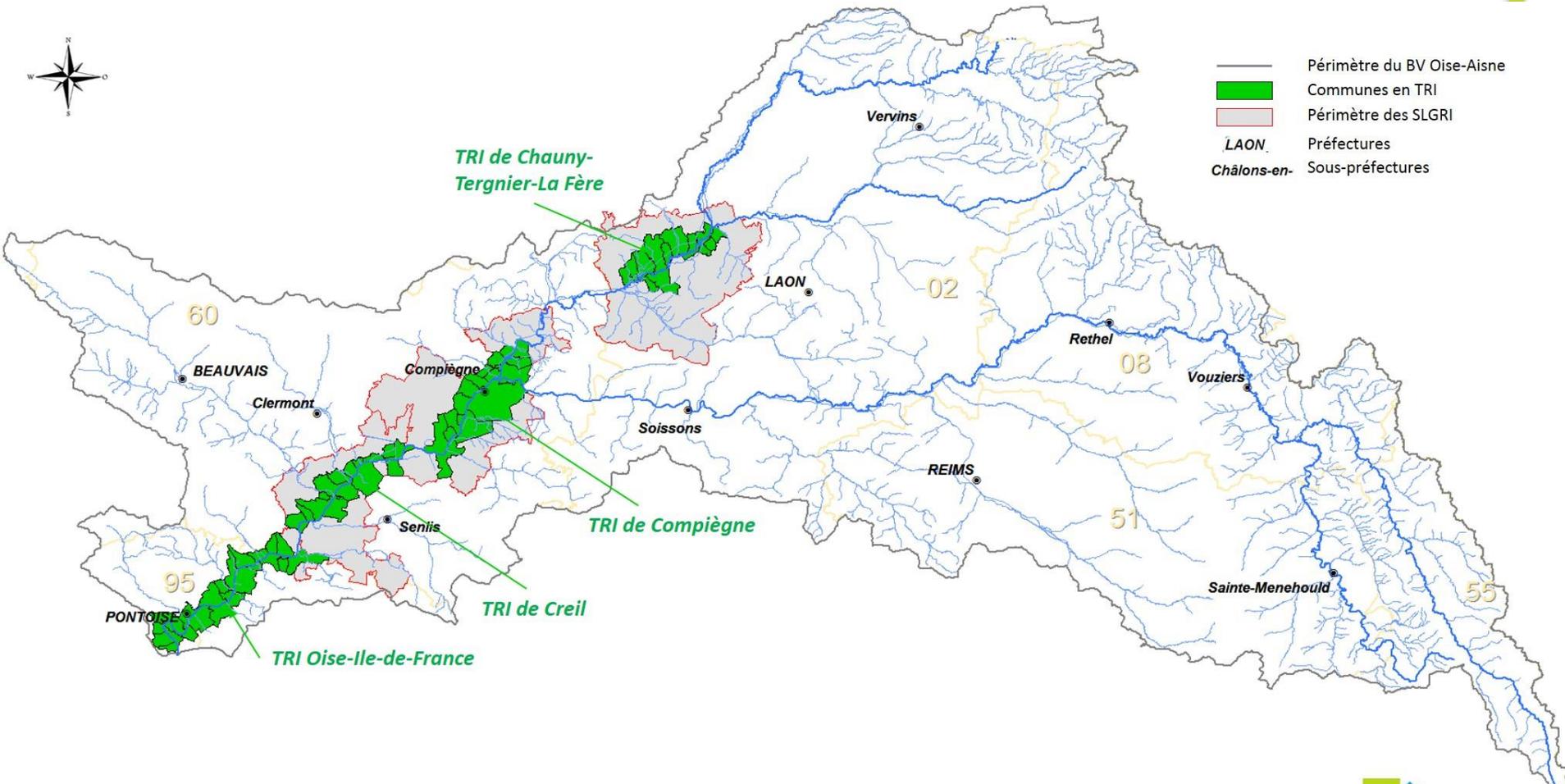
2016

Révision tous les 6 ans

Etablissement public territorial de bassin

Entente  
Oise-Aisne

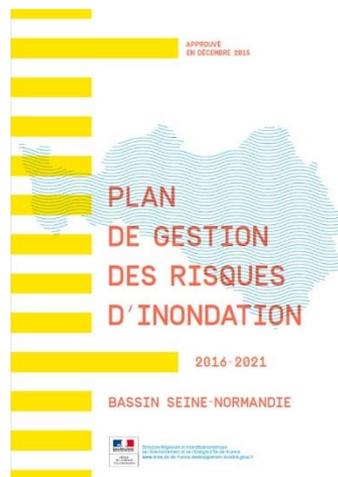
# Rappel du contexte : la carte



# Rappel du contexte : les documents



**EPRI** : évaluation préliminaire des risques d'inondation (2011)



**PGRI** : plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie (2015)



**SLGRI** : stratégies locales de gestion des risques d'inondation (2016)

Etablissement public territorial de bassin

Entente  
Oise-Aisne

# Rappel du contexte : la mise en œuvre

Etat des lieux

Evaluation préliminaire des  
risques d'inondation :

2011

Sélection en TRI

Territoire à risque important  
d'inondation

2012

Cartographie

- Crue fréquente
  - Crue moyenne
  - Crue extrême
- Cartographie  
des risques 2013

PGRI Seine-Normandie

Plan de gestion des risques  
d'inondation Seine-Normandie

2015

Stratégie locale - SLGRI

Stratégie locale de gestion du risque d'inondation

2016

Mise en œuvre PAPI d'intention

Programme d'actions de prévention des  
inondations d'intention de la vallée de l'Oise

2019 - 2021

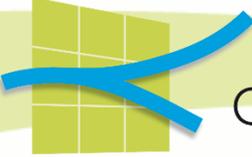
Mise en œuvre PAPI complet

Programme d'actions de prévention des  
inondations de la vallée de l'Oise

2022 - 2027



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Présentation du dispositif PAPI DREAL Hauts-de-France

# Qu'est ce qu'un PAPI ?

- ✓ PAPI : **outil opérationnel** de la mise en œuvre des stratégies des territoires (→ Notamment SLGRI)
- ✓ Permet obtention de **financement du FPRNM** (ou fonds Barnier)
  - ✗ PPRN (prescrit ou approuvé)
  - ✗ PCS
- ✓ PAPI ≠ GEMAPI
- ✓ Ce **n'est pas** une autorisation
- ✓ Ce **n'est pas** un outil pour permettre l'urbanisation de nouveaux secteurs
- ✓ Cahier des charges PAPI3 d'après :
  - ✗ REX PAPI2 , PSR , Fonctionnement CMI
  - ✗ Consultation (Etat et Collectivités)
  - ✗ Evolution (PGRI , SLGRI , GEMAPI)

# Exigences

- ✓ Territoires cohérents → bassin de risque cohérent
- ✓ Diagnostic approfondi
- ✓ Stratégie partagée
- ✓ Cohérence avec les autres politiques publiques
- ✓ Equilibre : mobilisation des différents axes
- ✓ Proportionnalité
- ✓ Traçabilité des choix

# PAPI d'intention et **PAPI**

POUR QUOI FAIRE ?

**ANIMATION**

**ETUDES**

**TRAVAUX**

**Animation** de la mise en œuvre des actions

**AXE 1** : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

**AXE 2** : surveillance, prévision des crues et des inondations

**AXE 3** : alerte et gestion de crise

**AXE 4** : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

**AXE 5** : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

**AXE 6** : ralentissement des écoulements

**AXE 7** : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

**Travaux**

# Types de PAPI

- ✓ PAPI d'intention ← **OBLIGATOIRE**
  - ✗ Labellisation bassin (Comité Plan Seine)
  - ✗ Possibilités axes 5 , 6 7 études mais **PAS DE TRAVAUX**
  - ✗ élaboration du programme d'études nécessaire à la réalisation du PAPI
- ✓ PAPI
  - ✗ < 3 m€ HT → Bassin
  - ✗ > 3 m€ HT → National (CMI)
- ✓ Durée 6 ans maximum

# Diagnostic approfondi et partagé du territoire

(§ V.3.2, en particulier c)

## ✓ Principaux points du diagnostic

1. Organisation du territoire pour la gestion du risque
2. Caractérisation de l'aléa inondation
- 3. Analyse des enjeux exposés aux inondations et de la vulnérabilité du territoire**
4. Recensement et analyse des ouvrages de protection existants
5. Analyse des dispositifs existants



# Pièces du dossier PAPI

=> à produire dans le PAPI d'intention

## ✓ Note d'analyse environnementale

X ≠ évaluation environnementale Plan Programme

## ✓ Note d'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme

X Prise en compte opérations PAPI et PPRN

X Concilier et optimiser :

X développement et l'aménagement du territoire

X non augmentation de la vulnérabilité du territoire

## ✓ Concertation

X Collectivités, activités économiques (dont profession agricole), associations, habitant

X Dès l'élaboration du dossier, puis tout au long de la mise en œuvre

X Consultation du public : forme libre (mise à disposition, réunions publiques...), dossier synthétisant les observations et leur prise en compte

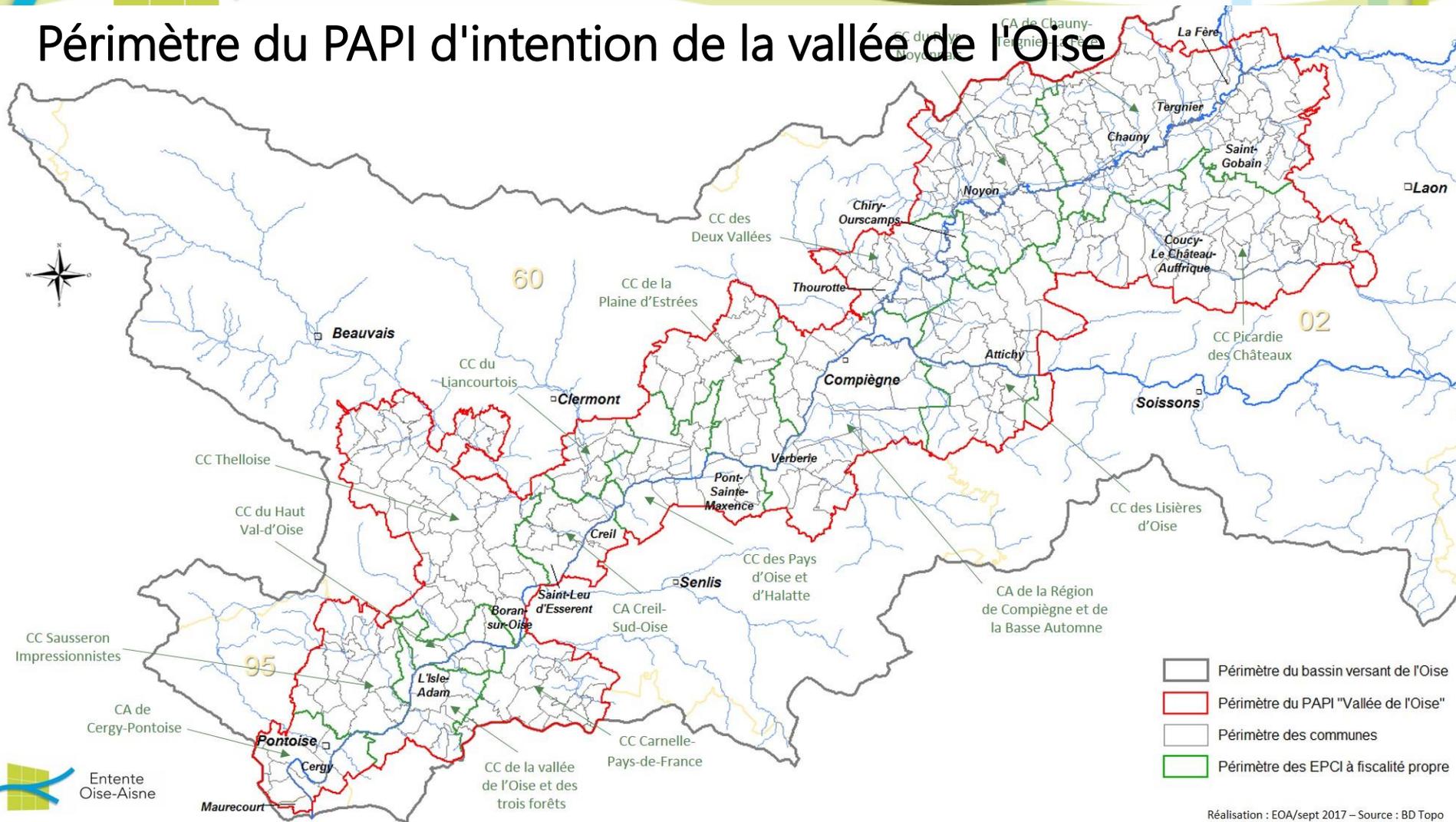
# Pièces du dossier PAPI

=> à produire dans le PAPI d'intention

## *Pièces relatives aux travaux des axes 6 et 7*

- ✓ GEMAPI et décret n° 2015-526
  - ✗ MOA : autorité compétente en matière de GEMAPI
  - ✗ Système d'endiguement
  - ✗ Aménagement hydraulique et systèmes d'endiguement : rubrique 3.2.6.0
  
- ✓ Justification des choix ; analyse des variantes
  - ✗ Analyse coût/bénéfice (ACB) : projet > 2m€ HT
  - ✗ Analyse multicritères (AMC) : projet > 5 m€ HT
  
- ✓ Impacts sur les activités agricoles
  - ✗ Etude agricole
  - ✗ Protocole indemnisation

# Périmètre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



# Périmètre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise en chiffres

2 régions : Hauts-de-France, Ile-de-France

3 départements : Aisne (02), Oise (60), Val-d'Oise (95)

16 EPCI à fiscalité propre

4 SAGE : Oise-Aronde, Nonette, Brèche, Automne (+ futur Oise-moyenne)

7 SCOT

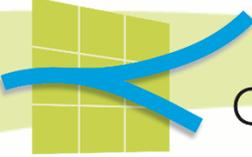
2 agences d'urbanisme : Oise-les-Vallées, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France

16 syndicats de rivières

346 communes



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

## Concertation et élaboration du PAPI d'intention

# Questionnaires communaux : état des lieux de la prévention des inondations

Envoyés aux 346 communes du périmètre. Copies aux EPCI

## Objectifs du questionnaire

- Améliorer la connaissance du territoire
- Recenser les problématiques locales
- Recenser les besoins pour réduire les dommages du territoire

## Retours

- > 1/4 des communes du PAPI d'intention
- > 50 % des communes en TRI

The image shows a questionnaire form titled "Programme d'actions de prévention des inondations de la vallée de l'Oise". The form is divided into several sections:

- Commune :** A field for the commune name.
- Adresse mail :** A field for the email address.
- I - Sensibilisation, culture du risque et information préventive :**
  - Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) :** A section asking if the commune has a DICRIM document, when it was last updated, and if it includes information on flood prevention.
  - Plateforme d'information sur les risques d'inondations sur le bassin de l'Oise :** A section asking if the commune has a platform for information on flood risks and if it includes information on flood prevention.
- II - Prévision, alerte et gestion de crise :**
  - Dispositif d'alerte de masse de la population :** A section asking if the commune has a mass alert system and if it is used.
  - Plans communales de sauvegarde (PCS) :** A section asking if the commune has a PCS plan and if it is updated.

# Une concertation accrue pour un dossier ambitieux et partagé

Avril 2017 – Avril 2018 : > 40 réunions menées

## Réunions en bilatérales

- 30 rencontres des acteurs
- Cibles : collectivités, Etat, maîtres d'ouvrage et financeurs potentiels

## Groupes de travail

- GT technique en avril 2017
- 5 réunions de l'équipe projet sur des thématiques particulières
- Points sur l'élaboration du PAPI d'intention avec les services de l'Etat



Equipe projet « réseaux » du 16/02/2018

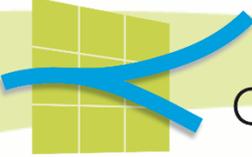
# Sollicitation des maitres d'ouvrage potentiels

## Sollicitations formelles des acteurs suivants :

- ARS Hauts-de-France
- Bailleurs sociaux (x16)
- Chambres consulaires (x9)
- CROUS
- EPCI / syndicats ayant la compétence « Prévention des Inondations » (x6)
- Porteurs de SAGE (x4)
- Région Hauts-de-France
- URCPIE Picardie



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Présentation du plan d'actions du PAPI d'intention

# Le plan d'actions

- *Améliorer la connaissance des aléas et des enjeux*
- *Adapter les comportements*
- *Améliorer l'organisation et l'alerte à la population*

OBJECTIFS  
TRANSVERSAUX

## OBJECTIFS SUR LES CRUES FRÉQUENTES (30 ANS)

- *Limiter les dommages par la réduction des niveaux d'eau*
- *Conforter les ouvrages existants (assurer la sécurité des personnes)*
- *Lutter contre le ruissellement*

- *Avoir des réseaux résilients*
- *Maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire*
- *Accompagner les établissements sensibles*
- *Réduire les dommages sur l'habitat (individuel, social)*

OBJECTIFS SUR LES CRUES  
MOYENNES (100 ANS)

## OBJECTIFS SUR LES CRUES EXTRÊMES (1 000 ANS)

- *Améliorer la préparation à la crise*
- *Coordonner la réponse à la crise*

# Le plan d'actions

- 28 actions mises en place volontairement par les maîtres d'ouvrage
- 16 actions obligatoires



- Actions issues d'une loi ou d'un décret



- Actions issues des dispositions obligatoires aux TRI du PGRI Seine-Normandie



- Actions à mettre en œuvre obligatoirement dans le PAPI en vue de préparer le dossier de PAPI complet. Certaines sont également obligatoires de par la loi.

## Le plan d'actions : focus sur certaines actions

PAPI

### Action 0-1 : Animer le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

- Proposition de **gouvernance** du PAPI : comité de pilotage, comité technique, mise en place de groupes de travail soit par thématiques, soit par type d'acteurs

### Action 0-2 : Communiquer sur le PAPI d'intention

- Périmètre du PAPI d'intention : environ 350 communes → comment toucher ces communes ? Propositions :
  - Via les groupes de travail (ex: gestion de crise)
  - Newsletter du PAPI d'intention (min. 2/an) à l'ensemble des acteurs
  - La BD du PAPI : mieux appréhender les méandres de la prévention des inondations
  - S'appuyer sur les commissions hydrographiques de l'Entente (statuts)

PAPI

## Le plan d'actions : focus sur certaines actions

### Action I-1 : Réaliser un diagnostic de vulnérabilité systémique et stratégique de la grande vallée de l'Oise

- 1<sup>ère</sup> étape de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme sur le long terme. S'appuiera sur :
  - Un tableau d'indicateurs de vulnérabilités
  - Une convention avec les opérateurs de réseaux (action I-5)
  - Une intégration du risque dans les docs d'urbanisme (action IV-3)
- Mis en valeur par la cartographie dynamique (action I-6)
- Aboutir à des actions :
  - préparation à la crise (axe 3 du PAPI d'intention),
  - aménagement du territoire (axe 4 du PAPI d'intention),
  - résilience des réseaux (axe 5 du PAPI d'intention), ...

geo.agglo-compiègne.fr/plan-interactif/index.html

Compiègne et son Agglomération

Plan interactif

Tapez une adresse, un équipement, un arrêt de bus

Administrations

- Mairies - Intercommunalité
- Bureau de vote
- Emploi
- Maisons des associations, locaux associatifs, maisons de quartier
- Palais de Justice, tribunaux, prison
- Autres administrations

Accueil Résultats

Petite enfance

- 1,2,3 Bout'Choux Compiègne
- Crèche de Bellicart Compiègne
- Crèche de la Croix-Rouge Compiègne
- Crèche Familiale de l'Abbaye Compiègne
- Crèche Familiale La Maison des Enfants Margny-lès-Compiègne
- Crèche La Mare Gaudry Compiègne

Portail interactif ARCBA

carto.aduga.org/index.php/view/map?repository=observatoire&project=atlas\_zac\_fisamap

Atlas des zones d'activités Observatoire de l'Aduga

Couches

Légende

- Établissements
  - Industrie
  - Commerce de détail et restauration
  - BTP
  - Transport, logistique et commerce de gros
  - Tertiaire supérieur
  - Fonctions supports
  - Services collectifs
  - Services de proximité
  - Agriculture
  - Culture, loisirs, tourisme
- Diagrammes Effectifs
- Pôle économique
- Phasage des zones d'activités
  - Existant
  - Extension
  - En projet
  - Déclassé
  - Projet de déclassement
- Disponibilité foncière
  - Surface occupée
  - Occupation prévue à moyen terme
  - Surface disponible
  - Surface vacante (dép. moyen/long terme)
  - Réserve foncière constituée, en projet ou zone AU du PLU
  - Potentiel de renouvellement urbain

Fond de carte

IGN Photos

Atlas des zones d'activités - Aduga

# Le plan d'actions : suites de l'action I-1 sur l'am. du territoire



## Action IV-3 : Intégrer les sources de vulnérabilité identifiées par le diagnostic dans la révision des documents de SCOT, PLUI et PLU

- Obj : identifier les enjeux en zone inondable, prioritaires pour le développement du territoire et intégrer cette problématique dans l'aménagement futur
- Actions pouvant être fléchées dans les documents :
  - Urbanisation selon le type d'enjeux (habitat vs activité)
  - Compatibilité des différentes politiques : trame verte et bleu, changement climatique, risque d'inondation
  - Adapter le bâti en zone inondable, transparence hydraulique
  - Insérer des éléments paysagers favorisant la rétention à la parcelle : haies sur les coteaux, désimperméabilisation, toitures végétalisées

# Le plan d'actions : focus sur la stratégie de résilience des réseaux

Réseaux concernés : routier, électricité, téléphonie, eau potable, assainissement, gestion des déchets

Connaissance des défaillances des réseaux

Action I-5

Mesures organisationnelles

Adapter les plans d'urgence (ORSEC, PCS, PCA)  
MOA : Préfecture, collectivité, propriétaire

Prendre en compte les défaillances dans l'aménagement du territoire

MOA : collectivités, structures porteuses de SCOT

Mesures structurelles

Diagnostics de vulnérabilité des équipements  
- Identifier les solutions de maintien du réseau en crue ou  
**Action V-1** de retour rapide à la normale

- Réduire les dommages sur les équipements  
MOA : propriétaires/gestionnaires de réseaux

Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements prioritaires

MOA : propriétaires/gestionnaires de réseaux

Nouveaux projets

Résilience des nouveaux équipements

MOA : propriétaires/gestionnaires de réseaux

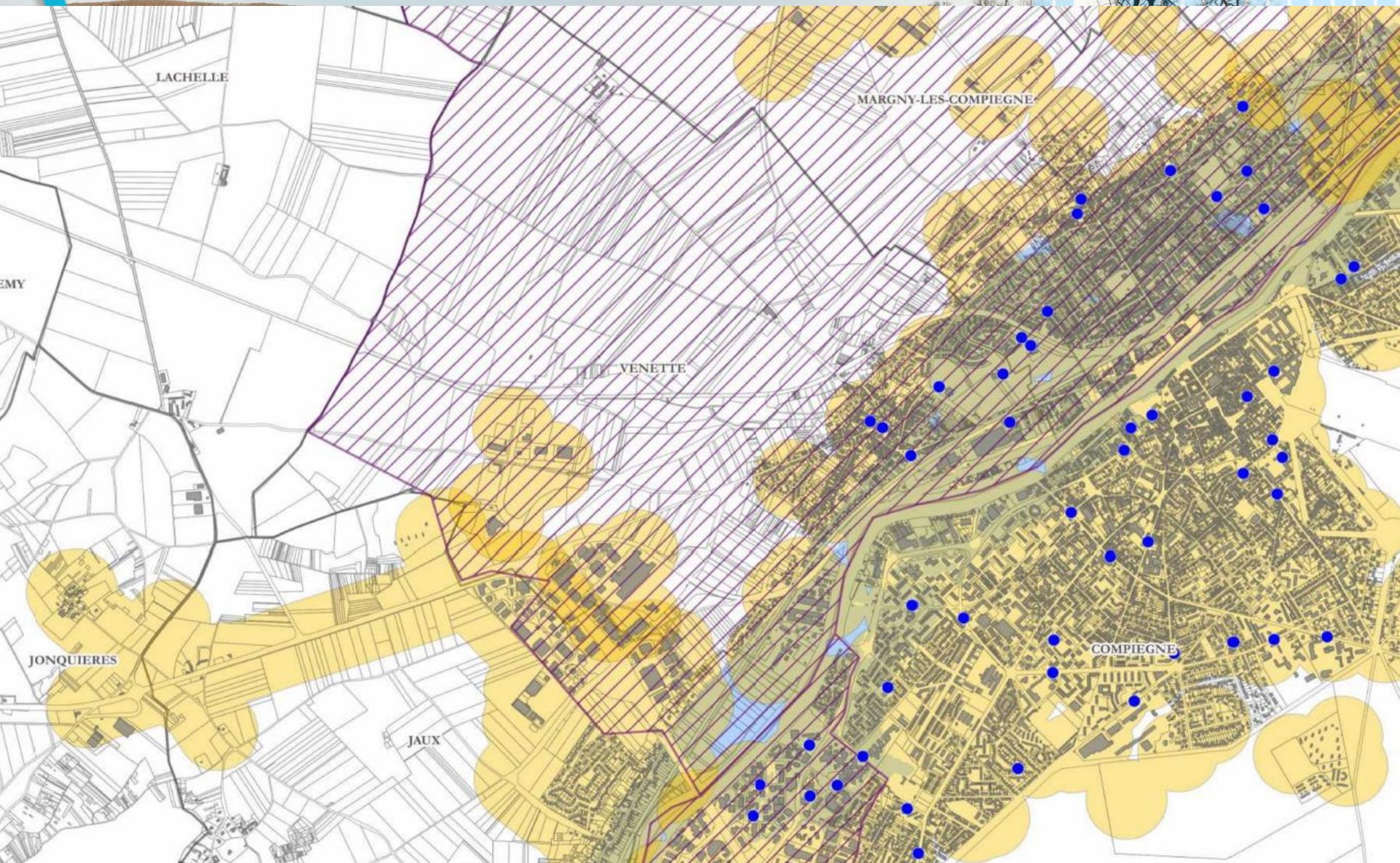
## Le plan d'actions : focus sur certaines actions

PGRI

### Action I-5 : Déterminer l'exposition des réseaux prioritaires aux risques d'inondation

*Réseaux concernés : routier, électricité, téléphonie, eau potable, assainissement, gestion des déchets*

- En lien avec le diagnostic systémique et le tableau d'indicateurs
- Convention de partage des données avec les opérateurs, l'Etat et les collectivités concernées
- Données numériques capitalisées sur une plateforme sécurisée (ex : plateforme de l'Etat Alfresco)
- Intégrer des données communicables à la cartographie dynamique



Extrait de la carte des zones de défaillance des réseaux – DDT60

## Le plan d'actions : focus sur certaines actions

### Action V-1 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des équipements prioritaires des opérateurs de réseaux

- Objectif : identifier les solutions de maintien du réseau en crue (si possible) ou de retour rapide à la normale et ses modalités
- **Electricité** : réflexions sur 4 postes-sources et les postes HTA-BT alimentant des enjeux très sensibles
- **Téléphonie** : centraux et sous-répartiteurs
- **Eau potable** : captages d'importance vitale (nombre de clients alimentés), usines de production
- **Assainissement** : stations de traitement des eaux usées de grande capacité (ex : STEU > 100 000 éq./hab)
- **Déchets** : centre de traitement et de valorisation des déchets, méthaniseurs

# Le plan d'actions : focus sur certaines actions

Actions VI-2 et VI-3 : Etudier la réalisation des aménagements de Longueuil II et Vic-sur-Aisne

*Les études de chaque projet comprendront :*

- Les études d'avant-projet (AVP)
- Sondages géotechniques
- Étude d'impact environnementale
- Analyse multicritères (comprenant une analyse coûts-bénéfices)
- Une étude d'impact agricole
- Diagnostic archéologique
- Dossier réglementaire
- ...



# Le plan d'actions : focus sur certaines actions



## Action VII-1 : Identifier les systèmes d'endiguement et leurs gestionnaires

- Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015
- Dédié aux structures ayant la compétence « prévention des inondations ».
- Vue d'ensemble des systèmes d'endiguement identifiés : zones protégées, niveaux de protection futurs, travaux envisagés, ...
- Accompagner le devenir de ces zones protégées : sensibilisation de la population, urbanisation future, lien avec le territoire [quartiers à côté, collectivité(s)]



Digue de Marizelle (Abbécourt)



Canal latéral à l'Oise et vannes (Thourotte)

# Le plan d'actions : focus sur certaines actions



## Action VII-2 : réaliser des études de danger en vue d'appréhender des travaux de confortement

- par un bureau d'études agréé,
- en vue de la régularisation des ouvrages/éventuellement confortement
- Si travaux prévus, financements dans PAPI complet possibles

Prévision **d'études de danger** contenue dans la fiche action :

- Canal latéral, secteur Chauny
- Canal latéral, secteur Thourotte
- Remblai routier à Margny-lès-Compiègne
- Dignes du Meux et de Verberie
- Digue d'Attichy
- Autres en fonction des systèmes d'endiguement identifiés

## Le plan d'actions finalisé

### Actions à intégrer depuis la version 2.2 envoyée au CoTech

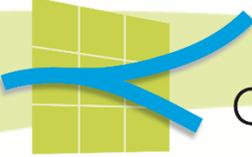
- **SAGE de l'Automne** : étude de lutte contre le ruissellement
- **URCPIE Picardie** : 2 actions de sensibilisation tout public (pièce de théâtre + jeu de rôle Inond'action)

### En attente des retours des différents partenaires

- **EPCI** : portage d'actions en lien avec les réglementations en vigueur (ex : systèmes d'endiguement) et les dispositions obligatoires du PGRI ?
- **Structures SCOT/PLU(I)** : portage d'un diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du territoire ?
- **CCI de l'Aisne** : réflexion sur la création d'une alerte aux activités économiques (en partenariat avec CMA et Ch. Agri de l'Aisne)



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Présentation du plan de financement du PAPI d'intention

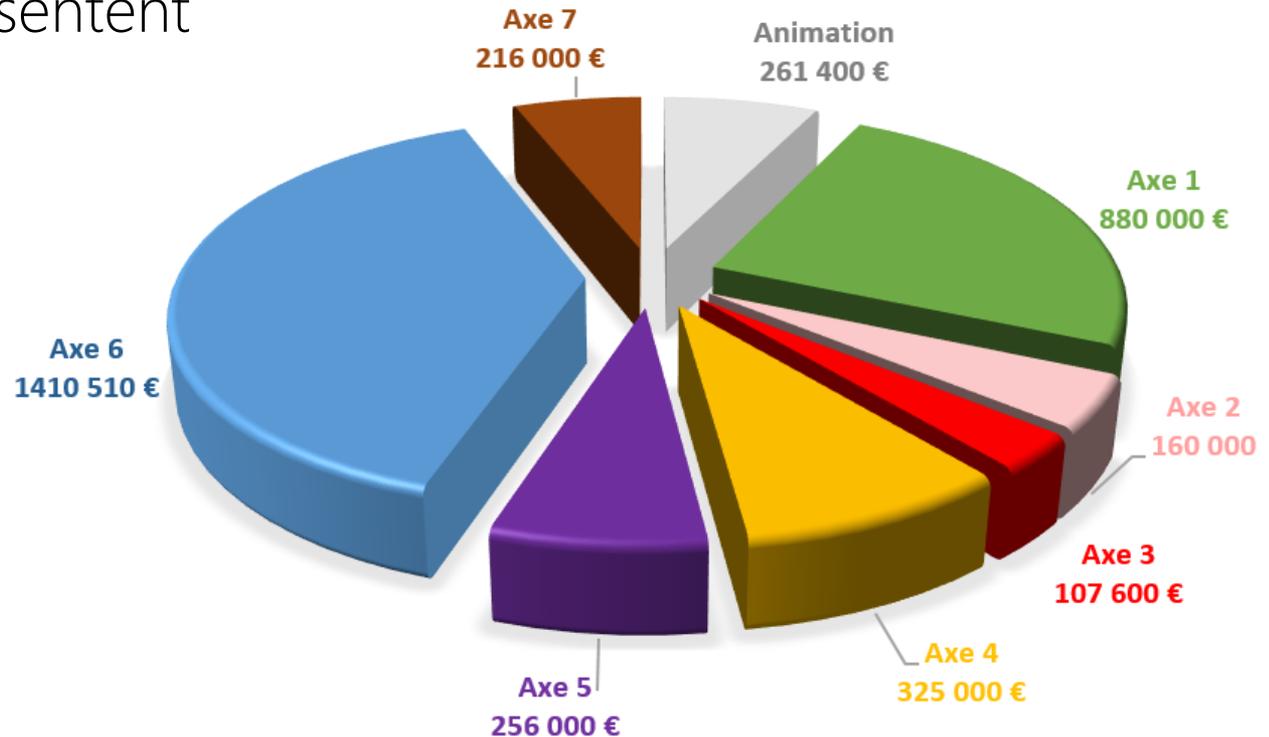


## Le plan de financement : coût global (en €)

Coût global : ~3,7 M €

Axe I et Axe VI représentent les 2/3 du budget

### RÉPARTITION DES COÛTS PAR AXE



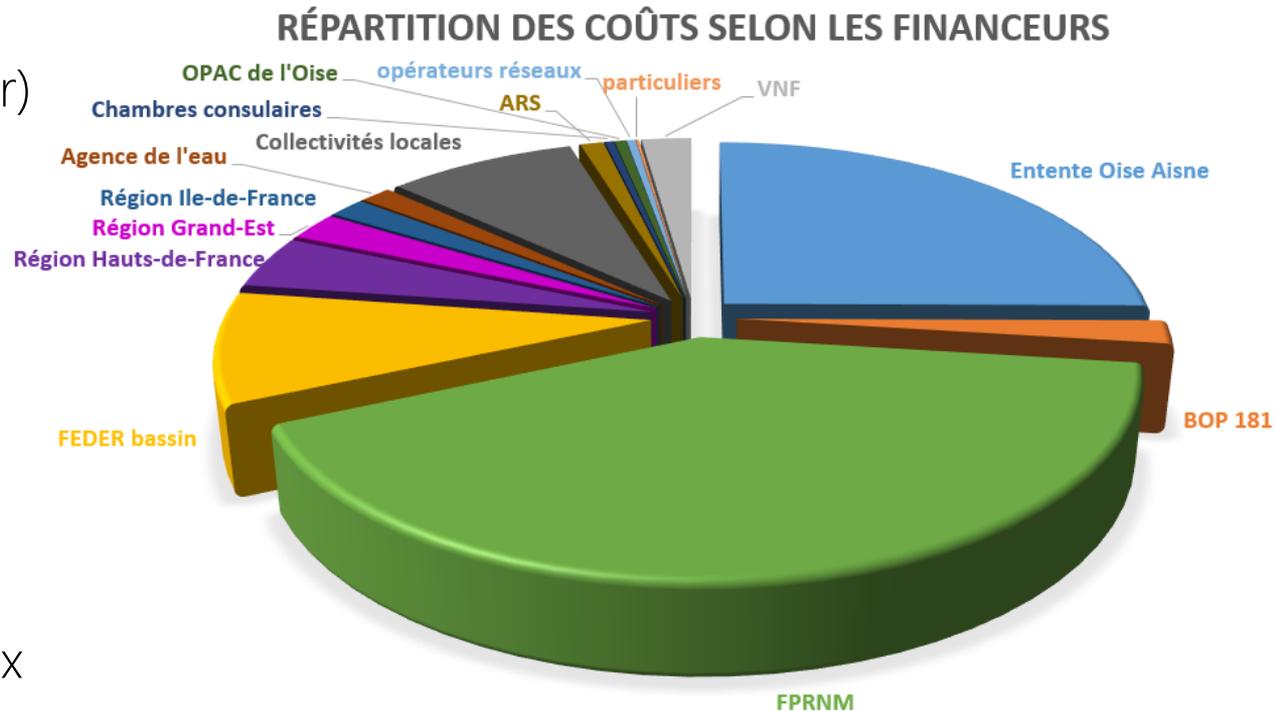


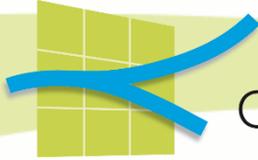
Entente  
Oise-Aisne

## Le plan de financement : les financeurs

### Liste des financeurs

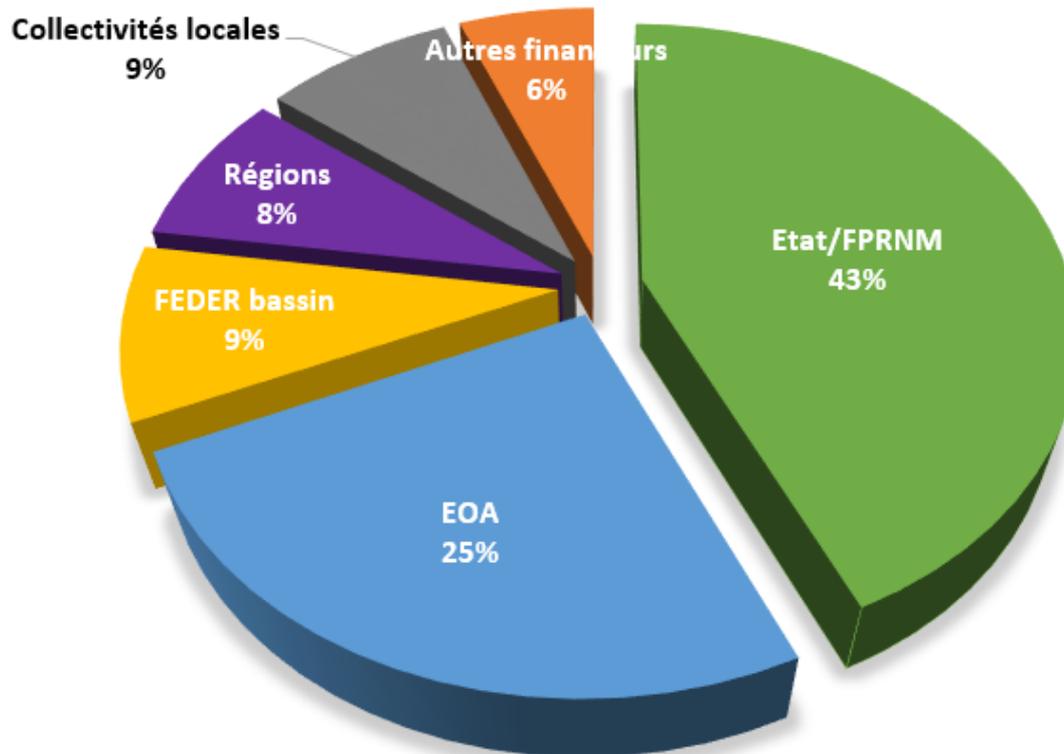
- BOP 181 (crédits Etat)
- FPRNM (Fonds Barnier)
- FEDER (Europe)
- Entente Oise-Aisne
- Régions HdF, GE, IdF
- Agence de l'eau
- Collectivités locales
- ARS
- Chambres consulaires
- OPAC de l'Oise
- Opérateurs de réseaux
- Particuliers
- VNF





# Le plan de financement : les financeurs (en %)

## RÉPARTITION DES COÛTS (EN %)



## Le plan de financement : les collectivités locales

### Répartition des 9% des coûts sur les collectivités locales

En fonction des compétences de chacun :

- Compétence « PI » pour les EPCI non adhérents à l'Entente :  
ex : études de danger, étude Vic-sur-Aisne, diagnostics de vulnérabilité
- Information préventive communale : repères de crues, DICRIM
- Pouvoir de police du maire : ex : alerte de masse, PCS
- Compétence urbanisme / aménagement :  
ex : diagnostic de vulnérabilité du territoire dans les SCOT/PLUI/PLU
- Compétence pluviale : zonages pluviaux



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

## Prochaines échéances

# Prochaines échéances : sollicitations des partenaires

## Les maîtres d'ouvrages

- Réponse attendue des maîtres d'ouvrage d'actions avant le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 : descriptif de l'action + coût + plan de financement le cas échéant => envoi d'un prévisionnel
  - Sont concernés : EPCI « PI », structures SAGE/SCOT, CPIE
  - Envoi de la lettre d'intention avant le 30 septembre 2018 (*délibération non obligatoire, à l'appréciation de la structure*)
- L'Entente délibère pour animer le PAPI et porter certaines actions fin-septembre / début octobre 2018

## Modèle de lettre d'intention d'un maître d'ouvrage

Je soussigné (représentant de la structure) .....,  
représentant ....., m'engage à réaliser, sous réserve de la  
labellisation du projet de PAPI « d'intention de la Vallée de l'Oise », et en partenariat avec  
l'Entente Oise-Aisne, porteur de projet, l'action relative  
à .....

Fait à

Le

Signature

# Prochaines échéances : sollicitations des partenaires

## Les financeurs

- Envoi de la lettre d'engagement avant le 30 septembre 2018  
*(délibération non obligatoire, à l'appréciation de la structure)*
- Région Hauts-de-France : délibération le 25 sept 2018
- Région Ile-de-France : délibération
- Région Grand-Est : lettre d'engagement sans délibération
- Agence de l'Eau, VNF : lettre d'engagement
- FEDER, FPRNM : pas de lettre d'engagement

## Modèle de lettre d'engagement d'un cofinancier

Je soussigné.....,  
représentant ..... (nom de la structure), donne, sous réserve de la  
labellisation du PAPI « d'intention de la Vallée de l'Oise », un accord de principe à la  
participation financière de..... (nom de la structure) pour le financement des  
actions correspondantes de ce PAPI.

Fait à

Le

Signature

## Prochaines échéances : le calendrier

- [24 mai 2018](#) : Réunion d'information à destination des élus
- [Fin juin 2018](#) : Copil du PAPI : validation du plan d'actions et du plan de financement
- [Avant le 30 septembre 2018](#) : engagement des parties prenantes
- Dossier réputé complet à la délibération de l'EOA
- [Oct-Déc 2018](#) : Instruction du dossier PAPI d'intention par la DREAL Hauts-de-France
- [Mars-Avril 2019](#) : Labellisation du PAPI d'intention en comité Plan Seine
- [2<sup>ème</sup> semestre 2019](#) : Commencement des 1<sup>ères</sup> actions après signature de la convention par l'ensemble des partenaires